

ASSEMBLÉE DU 25 avril 2019

Procès-verbal de l'assemblée **ordinaire** de la Société de transport de l'Outaouais tenue au siège social de la Société, le jeudi, 25 avril 2019 à 16 h, sous la présidence de madame Myriam Nadeau.

Sont présents :

Madame Myriam Nadeau, présidente, conseillère de la Ville de Gatineau
Madame Audrey Bureau, vice-présidente, conseillère de la Ville de Gatineau
Madame Maude Marquis-Bissonnette, conseillère de la Ville de Gatineau
Madame Marie-Pier Bouladier, représentante des usagers du transport adapté
Monsieur François-Michel Brière, représentant des usagers du transport régulier

Sont également présents :

Monsieur Marc Rousseau, directeur général
Monsieur Jean Brunet, directeur général adjoint – Ressources humaines et services administratifs partagés
Monsieur Richard Vézina, secrétaire corporatif et responsable du contentieux

Sont absents :

Monsieur Jocelyn Blondin, conseiller de la Ville de Gatineau
Monsieur Martin Lajeunesse, conseiller de la Ville de Gatineau

Ouverture de l'assemblée

Période de questions :

Aucune question n'est soulevée.

CA-2019-025

Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR madame Audrey Bureau
APPUYÉ PAR madame Marie-Pier Bouladier
ET RÉSOLU :

QUE l'ordre du jour suivant soit adopté :

1. **Ouverture de l'assemblée**
 - 1.1 Période de questions

2. **Secrétariat**
 - 2.1 Adoption de l'ordre du jour
 - 2.2 Adoption du procès-verbal de l'assemblée du 28 mars 2019

3. **Direction générale**
 - 3.1 Règlement numéro 95.3 modifiant le Règlement numéro 95 concernant la rémunération des membres du Conseil d'administration de la Société de transport de l'Outaouais

4. **Direction - gestion de projets**
 - 4.1

5. **Direction des finances**
 - 5.1 Octroi de contrat - polices d'assurance de dommages pour la période du 1^{er} mai 2019 au 30 avril 2020
 - 5.2 Émission d'obligations au montant de 2 547 000 \$
 - 5.2.1. Adjudication d'une émission d'obligations au montant de 2 547 000 \$
 - 5.2.2. Modifications au Règlement d'emprunt numéro 138, concordance et prolongation

6. **Direction développement, marketing et communications**
 - 6.1 Modifications de service – automne 2019

7. **Direction des opérations**
 - 7.1 Octroi de contrat - location de vêtements de travail au Service de l'entretien
 - 7.2 Projet GMAO – intégration des processus d'affaires et du flux de travail de la ronde de sécurité (RDS) électronique au logiciel Maximo

8. **Direction des ressources informationnelles**
 - 8.1

9. **Direction des ressources humaines**
 - 9.1

10. **Direction de l'approvisionnement**
 - 10.1

11. **Levée de l'assemblée**

CA-2019-026

Adoption du procès-verbal de l'assemblée du 28 mars 2019

IL EST PROPOSÉ PAR madame Maude Marquis-Bissonnette
 APPUYÉ PAR monsieur François-Michel Brière
 ET RÉSOLU :

QUE le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 28 mars 2019 soit adopté.

Adoptée à l'unanimité

CA-2019-027

Règlement numéro 95.3 modifiant le Règlement numéro 95 concernant la rémunération des membres du Conseil d'administration de la Société de transport de l'Outaouais

ATTENDU QUE la Société de transport de l'Outaouais a adopté, le 25 février 2004, le Règlement 95 concernant la rémunération des membres du Conseil d'administration de la Société de transport de l'Outaouais et que ce règlement a fait l'objet de différentes modifications depuis son adoption;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier l'article 4 du règlement précité;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Myriam Nadeau
APPUYÉ PAR madame Audrey Bureau
ET RÉSOLU :

QUE le Règlement numéro 95.3 modifiant le Règlement numéro 95 concernant la rémunération des membres du Conseil d'administration de la Société de transport de l'Outaouais soit adopté.

Adoptée à l'unanimité

CA-2019-028

Octroi de contrat – polices d'assurance de dommages pour la période du 1^{er} mai 2019 au 30 avril 2020

ATTENDU QUE les polices d'assurance de dommages de la Société viendront à échéance le 30 avril 2019;

ATTENDU QUE les sociétés de transport sont autorisées à négocier un contrat d'assurance de gré à gré avec leurs courtiers actuels;

ATTENDU QUE la Société a fait appel à la firme Consulrisk inc., conseillers en gestion de risques et assurances générales, pour procéder à la demande de propositions sur l'ensemble de nos polices d'assurance auprès des trois (3) courtiers d'assurance actuels;

ATTENDU QUE la Société a reçu des propositions de nos courtiers actuels, soit Hub International et Aon Parizeau;

ATTENDU QUE lors du renouvellement de nos polices d'assurance en 2017, le courtier Charlebois Trépanier avait déposé une proposition pour trois (3) ans pour les assurances de responsabilité des administrateurs, dirigeants et comité de retraite;

ATTENDU QUE la firme Consulrisk inc. a procédé à l'analyse des propositions reçues et des conditions pour le renouvellement du portefeuille d'assurance de dommages;

ATTENDU QUE la firme Consulrisk inc. recommande d'accepter les propositions suivantes, à savoir :

Assurance	Courtier	Prime (taxes incluses)
Biens, équipements et autobus au garage et stationnement	Hub International	229 713 \$
Chaudières et machinerie	Hub International	8 099 \$
Assurance pollution	Hub International	9 767 \$
Automobile – responsabilité civile	Aon Parizeau	94 951 \$
Responsabilité civile générale et fidélité des employés	Aon Parizeau	26 433 \$
Responsabilité excédentaire (<i>Umbrella</i>) et frais de courtage	Aon Parizeau	25 004 \$
Responsabilité des administrateurs, dirigeants et comité de retraite	Charlebois Trépanier	12 655 \$

ATTENDU QUE les primes totales pour le renouvellement des contrats d'assurance, sur une base annuelle, s'élèvent à 406 622 \$, taxes incluses;

ATTENDU QUE les fonds requis pour l'année courante (mai à décembre) s'élèvent à 271 081 \$ et que les fonds sont disponibles, suite à un virement budgétaire de 46 500 \$ du service de la dette, comme en fait foi le certificat de trésorerie numéro 2019-039;

ATTENDU la recommandation du Comité de gestion et l'approbation du directeur général;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Maude Marquis-Bissonnette
APPUYÉ PAR monsieur François-Michel Brière
ET RÉSOLU :

QUE les propositions des firmes identifiées au préambule de la présente résolution, pour le renouvellement des polices d'assurance de dommages de la Société pour la période du 1^{er} mai 2019 au 30 avril 2020, soient acceptées.

Adoptée à l'unanimité

CA-2019-029

Adjudication d'une émission d'obligations au montant de 2 547 000 \$

ATTENDU QUE, conformément au Règlement d'emprunt numéro **138**, la Société de transport de l'Outaouais souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

ATTENDU QUE la Société a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunt émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 8 mai 2019, au montant de **2 547 000 \$**;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu quatre (4) soumissions conformes;

Le détail de ces soumissions se lit comme suit :

Soumissionnaires	Prix	Montant	Taux	Échéance	Coût réel
<i>Valeurs mobilières Desjardins Inc.</i>	99,20400	483 000 \$	1,950 %	2020	2,35176 %
		496 000 \$	1,950 %	2021	
		509 000 \$	2,050 %	2022	
		523 000 \$	2,100 %	2023	
		536 000 \$	2,150 %	2024	
<i>Financière Banque Nationale Inc.</i>	99,17300	483 000 \$	1,950 %	2020	2,35907 %
		496 000 \$	2,000 %	2021	
		509 000 \$	2,000 %	2022	
		523 000 \$	2,100 %	2023	
		536 000 \$	2,150 %	2024	
<i>Marchés mondiaux CIBC Inc.</i>	99,14313	483 000 \$	1,950 %	2020	2,37994 %
		496 000 \$	1,950 %	2021	
		509 000 \$	2,000 %	2022	
		523 000 \$	2,100 %	2023	
		536 000 \$	2,200 %	2024	
<i>Valeurs mobilières Banque Laurentienne Inc.</i>	99,15830	483 000 \$	1,950 %	2020	2,38123 %
		496 000 \$	2,000 %	2021	
		509 000 \$	2,000 %	2022	
		523 000 \$	2,100 %	2023	
		536 000 \$	2,200 %	2024	

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme *Valeurs mobilières Desjardins Inc.* est la plus avantageuse;

ATTENDU la recommandation du Comité de gestion et l'approbation du directeur général;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Marie-Pier Bouladier

APPUYÉ PAR madame Myriam Nadeau

ET RÉSOLU :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE l'émission d'obligations au montant de **2 547 000 \$** de la Société de transport de l'Outaouais soit adjugée à la firme *Valeurs mobilières Desjardins Inc.*;

QUE demande soit faite à cette dernière de mandater Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission;

QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation et, à cet effet, le Conseil autorise le trésorier à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;

QUE la présidente et le trésorier de la Société de transport de l'Outaouais soient autorisés à signer les obligations visées par la présente émission, soit une obligation par échéance.

Adoptée à l'unanimité

CA-2019-030

Modifications au Règlement d'emprunt numéro 138, concordance et prolongation

ATTENDU QUE, conformément au règlement d'emprunt suivant et pour les montants indiqués en regard de celui-ci, la Société de transport de l'Outaouais souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de **2 547 000 \$** qui sera réalisée le 8 mai 2019, répartie comme suit :

Règlement d'emprunt numéro	Montant
138	1 060 700 \$
138	1 486 300 \$
TOTAL	2 547 000 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt en conséquence;

ATTENDU QUE la Société de transport de l'Outaouais avait le 7 mai 2019, un emprunt au montant de 3 341 000 \$, sur un emprunt original de 12 077 000 \$, concernant les financements du Règlement d'emprunt numéro 138;

ATTENDU QU'en date du 7 mai 2019, cet emprunt n'a pas été renouvelé;

ATTENDU QUE l'émission d'obligations qui sera réalisée le 8 mai 2019 inclut les montants requis pour ce refinancement;

ATTENDU QU'en conséquence et conformément au 2^e alinéa de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et emprunts municipaux* (RLRQ, chapitre D-7), il y a lieu de prolonger l'échéance du Règlement d'emprunt numéro 138;

ATTENDU la recommandation du Comité de gestion et l'approbation du directeur général;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Marie-Pier Bouladier
APPUYÉ PAR madame Myriam Nadeau
ET RÉSOLU :

QUE le règlement d'emprunt indiqué au 1^{er} alinéa du préambule soit financé par obligations, conformément à ce qui suit :

1. les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 8 mai 2019;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 8 mai et le 8 novembre de chaque année;
3. les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (RLRQ, chapitre D-7);
4. les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS;
5. CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;
6. CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le Conseil autorise le trésorier à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;
7. CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :

Banque Laurentienne
75, boul. du Plateau, unité G1
Gatineau, Québec (J9A 3G1)

8. Que les obligations soient signées par la présidente et le trésorier de la Société de transport de l'Outaouais. La Société, tel que permis par la *Loi*, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées;

QUE, compte tenu de l'emprunt par obligations du 8 mai 2019, le terme originel du Règlement d'emprunt numéro 138, soit prolongé d'un (1) jour.

Adoptée à l'unanimité

CA-2019-031

Modifications de service – automne 2019

ATTENDU QUE le plan stratégique 2017-2026 de la Société prévoit dans son premier but stratégique de placer le client au cœur des décisions et actions;

ATTENDU QUE suite aux résultats des analyses des charges à bord réalisées avec les données de cartes à puces et aux relevés des opérations, des ajustements de service sont nécessaires;

ATTENDU QUE des consultations ont été effectuées dans les districts de Limbour et Touraine ainsi que dans le secteur Aylmer pour améliorer le service local, conformément aux besoins de déplacements des résidents;

ATTENDU QUE conformément à la Politique de mobilité durable, le gouvernement du Québec subventionne les ajouts de service à hauteur de 5 % d'augmentation de l'offre de service annuellement;

ATTENDU QUE des ajouts et modifications de service tels que décrits dans le document « Proposition de modifications au service – automne 2019 », préparé par la Direction du développement, du marketing et des communications, daté d'avril 2019, prévoient :

Pour le réseau régulier :

- Ligne 11 :
 - ajout de 2 voyages en pointe PM.
- Ligne 22 :
 - ajout de 2 voyages en pointe AM.
- Ligne 23 :
 - ajout de 2 voyages en pointe AM et 1 voyage court en pointe PM.
- Ligne 24 :
 - ajout de 2 voyages réguliers et 1 voyage court en pointe AM et de 2 voyages courts en pointe PM.
- Ligne 29 :
 - conversion de 4 voyages en ligne 34 en pointe PM.
- Ligne 32 :
 - ligne retirée, conversion des voyages en ligne 31.
- Ligne 33 :
 - retrait du parcours entre le terminus Freeman et la station de la Cité.
- Ligne 34 :
 - prolongement d'un voyage par heure en hors-pointe jusqu'au parc-o-bus des Allumettières via le chemin Vanier et le boulevard des Allumettières.
- Ligne 40 :
 - parcours modifié : la ligne empruntera la rue Front entre Allumettières et Klock;
 - ajout de 2 voyages en pointe PM.
- Lignes 44 et 46 :
 - ligne retirée, conversion des voyages en ligne 55.
- Ligne 50 :
 - parcours modifié : du Parc-o-bus des Allumettières, la ligne empruntera Allumettières et tournera à droite sur Front pour ensuite reprendre son parcours habituel sur Cormier, Bagot et Broad.
- Ligne 51 :
 - ligne retirée.

- Ligne 52 :
 - parcours modifié : depuis le Parc-o-bus des Allumettières, la ligne empruntera Allumettières, Front, Klock, Wilfrid-Lavigne, Allumettières, Samuel-Edey, du Caveau, du Vallon et de la Colline, pour revenir au parcours actuel dans Wychwood et Deschênes. Depuis le chemin Vanier, la ligne empruntera le chemin d'Aylmer pour terminer son parcours au parc-o-bus Rivermead. La ligne circulera dans les deux directions.
- Ligne 53 :
 - ligne retirée (la ligne 52 circulera dans les deux directions).
- Ligne 55 :
 - parcours modifié : du Parc-o-bus des Allumettières, la ligne empruntera Allumettières et tournera à droite sur Front pour ensuite reprendre son parcours habituel sur Cormier, Bagot et Broad;
 - service offert aux 9 à 10 minutes en pointe en remplacement des lignes 44 et 46;
 - augmentation de la fréquence aux 30 minutes le soir et le dimanche.
- Ligne 58 :
 - ajout de 4 voyages en pointe AM et 5 voyages en pointe PM pour une fréquence aux 15 minutes sur l'ensemble de la période de pointe.
- Ligne 59 :
 - ajout de 2 voyages courts en pointe AM et de 2 voyages courts en pointe PM;
 - augmentation de la fréquence aux 30 minutes le soir et le dimanche.
- Lignes 60 et 61 :
 - lignes retirées, remplacées par la ligne 66.
- Ligne 64 :
 - parcours prolongé jusqu'au Cégep Gabrielle-Roy via Saint-Joseph et Mont-Bleu. Un voyage par pointe prolongé jusqu'au Collège Nouvelles Frontières, en remplacement de la ligne intégrée 564;
 - réduction de la fréquence aux 30 minutes en direction de la station de la Gappe en pointe AM et en direction du Cégep en pointe PM, en raison de la présence de la ligne 66.
- Ligne 65 :
 - augmentation de la fréquence aux 20 minutes en pointe;
 - augmentation de la fréquence aux 30 minutes le soir et la fin de semaine.
- Ligne 66 :
 - parcours modifié : de la station de la Gappe, la ligne empruntera des Flandres, de Touraine, avenue Gatineau, la Vérendrye Ouest, de Cannes, Lebaudy, le Gallois, de Cannes, la Vérendrye Ouest, du Barry, Gréber, la Gappe, la rue de l'Alliance (correspondance possible à la station Rapibus des Promenades) avant de revenir par Maloney Ouest et Gréber;

- fréquence aux 15 minutes en pointe et aux 60 minutes en hors-pointe, dans les deux directions.
- Ligne 68 :
 - ajout de 2 voyages au départ du Cégep en pointe AM et 2 voyages au départ du boulevard des Affaires en pointe PM.
- Ligne 69 :
 - parcours modifié en direction de la station de la Gappe : de Saint-Louis, la ligne empruntera les rues Paquin, Poirier et Saint-Alexandre avant de reprendre son parcours habituel sur des Érables;
 - augmentation de la fréquence aux 20 minutes en pointe;
 - étendue complète de service en hors-pointe avec une fréquence aux 60 minutes.
- Ligne 75 :
 - ajout d'un voyage par direction en soirée la semaine.
- Ligne 78 :
 - parcours modifié pour desservir le Parc-o-bus Lorrain;
 - ajout de 6 voyages courts du Parc-o-bus Lorrain à la station Labrosse en pointe AM;
 - ajout d'un voyage court de la station Labrosse au Parc-o-bus Lorrain en pointe PM.
- Ligne 79 :
 - parcours modifié pour desservir le Parc-o-bus Lorrain.
- Ligne 85 :
 - ajout de 2 voyages réguliers et 1 voyage court en pointe AM et d'un voyage court en pointe PM.
- Ligne 87 :
 - ajout d'un voyage court en pointe AM et d'un voyage court en pointe PM.
- Ligne 88 :
 - parcours modifié : la ligne aura pour terminus le Parc-o-bus Lorrain au lieu de la station Labrosse.
- Ligne 100 :
 - ajout d'un voyage en pointe AM et d'un voyage en pointe PM.
- Ligne 200 :
 - ajout de 2 voyages de la station Labrosse et 1 voyage de la station de la Gappe en pointe AM;
 - ajout de 2 voyages en pointe PM, dont un en début de pointe et un en fin de pointe.
- Ligne 400 :
 - ajout d'un voyage vers 13 h et d'un voyage vers 18 h.

- Ligne 800 :
 - parcours prolongé jusqu'au Parc-o-bus des Allumettières via Principale, Front, Brook, Raoul-Roy, Arthur-Croteau, Beaulac, Lattion, Eardley et Hautes-Rives;
 - étendue complète de service en hors-pointe.

Pour le service intégré :

- Ligne 334 :
 - parcours prolongé jusqu'à Amérique-Française et Conservatoire.
- Ligne 338 :
 - retrait d'un voyage en après-midi.
- Ligne 434 :
 - ajout d'un voyage en après-midi.
- Ligne 534 :
 - retrait d'un voyage en après-midi.
- Ligne 564 :
 - ligne retirée, remplacée par 2 voyages prolongés de la ligne 64.
- Ligne 625 :
 - ajout d'un voyage en après-midi.
- Ligne 629 :
 - ajout d'un voyage en après-midi.
- Ligne 649 :
 - ajout d'un voyage en après-midi.
- Ligne 650 :
 - parcours modifié via Allumettières et Front.
- Ligne 652 :
 - parcours modifié via Front au lieu de du Verger.
- Ligne 666 :
 - parcours modifié via de Cannes.
- Ligne 734 :
 - parcours prolongé jusqu'à Amérique-Française et modifié via le chemin de la Montagne et le boulevard des Grives pour les voyages de l'école secondaire de l'Île.
- Ligne 735 :
 - retrait d'un voyage en après-midi.
- Ligne 737 :
 - déplacement du terminus du matin à Millar.
- Ligne 740 :
 - parcours modifié via Front au lieu de du Verger.
- Ligne 750 :
 - parcours modifié via Plateau, des Grives, Atmosphère, Plateau et Vanier, et via Allumettières et Front.
- Ligne 850 :
 - parcours modifié via Front au lieu de Bourgeau, et ajout d'un voyage en après-midi.

ATTENDU QUE ces ajouts de service nécessitent, sur une base annuelle, des crédits de 4 009 566 \$ et qu'en conséquence, pour la période du 26 août au 31 décembre 2019, une dépense de 1 737 488 \$ est requise pour procéder à ces modifications de service;

ATTENDU QUE le service requiert l'embauche et la formation de vingt-trois (23) chauffeurs;

ATTENDU QUE les fonds requis pour l'année 2019 sont disponibles, comme en fait foi le certificat de trésorerie numéro 2019-039-a;

ATTENDU la recommandation du Comité des directeurs et l'approbation du directeur général;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur François-Michel Brière
APPUYÉ PAR madame Marie-Pier Bouladier
ET RÉSOLU :

QUE les modifications identifiées au préambule de la présente résolution soient mises en place à compter du 26 août 2019;

QUE la dépense totale de 4 009 566 \$ annuellement, dont 1 737 488 \$ pour l'année en cours, dédiée à ces ajouts et modifications de service, soit approuvée et entre en vigueur le 26 août 2019;

QUE la Direction des ressources humaines soit autorisée à procéder à l'embauche et à la formation de vingt-trois (23) chauffeurs.

Adoptée à l'unanimité

CA-2019-032

**Octroi de contrat – location de vêtements de travail
au Service de l'entretien**

ATTENDU QU'en date du 6 mars 2019, la Société de transport de l'Outaouais lançait un appel d'offres public, pour un contrat de location de vêtements, tapis et serviettes d'atelier, incluant le lavage hebdomadaire, les réparations, la cueillette et la livraison de ceux-ci, destinés aux employés du Service de l'entretien, pour une période de trois (3) ans, soit du 1^{er} mai 2019 au 30 avril 2021, avec une année d'option et qu'à la suite de celui-ci, une seule soumission a été reçue, à savoir :

Soumissionnaires	Prix incluant les taxes, pour trois ans
Canadian Linen & Uniform Service	143 520,64 \$

ATTENDU QUE la Direction de l'approvisionnement ainsi que la Direction des opérations - Service de l'entretien, recommandent de retenir l'offre de la firme Canadian Linen & Uniform Service;

ATTENDU QUE les fonds sont disponibles, comme en fait foi le certificat de trésorerie numéro 2019-040;

ATTENDU la recommandation du Comité de gestion et l'approbation du directeur général;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Maude Marquis-Bissonnette
APPUYÉ PAR madame Audrey Bureau
ET RÉSOLU :

QUE le contrat pour la location des vêtements, tapis et serviettes d'atelier des employés du Service de l'entretien, tel que stipulé au préambule de la présente résolution, soit octroyé à la firme Canadian Linen & Uniform Service

pour un montant pouvant s'élever à 143 520,64 \$, taxes incluses, si l'année d'option est exercée.

Adoptée à l'unanimité

CA-2019-033

Projet GMAO – intégration des processus d'affaires et du flux de travail de la ronde de sécurité (RDS) électronique au logiciel Maximo

ATTENDU QUE la Société désire intégrer les données produites par la ronde de sécurité électronique du SAEIV dans le logiciel Maximo;

ATTENDU QUE l'intégration inclut l'automatisation des processus d'affaires qui découlent de la ronde de sécurité, facilitant ainsi la gestion des interventions d'entretien au niveau des autobus;

ATTENDU QUE l'intégration de la ronde de sécurité pour l'entretien comprend différents volets permettant l'arrimage des données aux processus d'affaires déjà prévus dans Maximo;

ATTENDU QUE l'intégration de la ronde de sécurité facilitera la prise de décisions automatiques par rapport à la disponibilité des autobus et l'analyse basée sur les différents critères d'entretien du parc;

ATTENDU QUE l'intégration de la ronde de sécurité doit être réalisée par les deux (2) fournisseurs des systèmes SAEIV et Maximo, soit INEO Systrans inc. et STI-Maintenance inc et que ces derniers ont soumis des offres, à savoir :

Firme	Prix (incluant les taxes)
INEO Systrans inc.	149 732 \$
STI-Maintenance inc.	91 498 \$

ATTENDU QUE les fonds sont disponibles, comme en fait foi le certificat de trésorerie numéro 2019-041;

ATTENDU la recommandation du Comité de gestion et l'approbation du directeur général;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur François-Michel Brière
APPUYÉ PAR madame Myriam Nadeau
ET RÉSOLU :

QUE la dépense totale pour l'intégration des processus d'affaires et du flux de travail de la ronde de sécurité électronique par les entreprises INEO Systrans inc. et STI-Maintenance inc, au montant de 241 230 \$, taxes incluses, tel que stipulé au préambule de la présente résolution, soit approuvée.

Adoptée à l'unanimité

CA-2019-034

Levée de l'assemblée

IL EST PROPOSÉ PAR madame Maude Marquis-Bissonnette
APPUYÉ PAR monsieur François-Michel Brière
ET RÉSOLU :

QUE l'assemblée soit levée à 16 h 10.

Adoptée à l'unanimité

Myriam Nadeau,
Présidente

Richard Vézina,
Secrétaire d'assemblée

Adoptée à l'unanimité

Me Richard Vézina
Secrétaire corporatif et responsable du contentieux